

TOULOUSE
CAPITOLE
Publications



« Toulouse Capitole Publications » est l'archive institutionnelle de
l'Université Toulouse 1 Capitole.

AUX MORTS... O MORES..

MATHIEU TOUZEIL-DIVINA

Référence de publication : Touzeil-Divina, Mathieu (2012) *Aux morts ... Ô Mores...* Actualité
juridique. Droit administratif (AJDA) (n° 36). p. 1977-1979.

Pour toute question sur Toulouse Capitole Publications,
contacter portail-publi@ut-capitole.fr

AUX MORTS... O MORES..

Par ces temps de Toussaint ou de fêtes des morts plus laïques, les juristes savent appréhender les cimetières en termes juridiques et techniques, en notions et concepts tels que : service public ; domaine public ; service extérieur des pompes funèbres ; carrés dits « confessionnels » ; concessions dites « à perpétuité » ; reprise de concession ; ordre public et notamment salubrité publique ; police des cimetières ; urnes ; vacations funéraires (*sic*), etc. La question positive semble donc maîtrisée à en croire les nombreux articles et ouvrages en la matière.

Parallèlement, les grands auteurs - ceux que l'on nomme parfois les « pères » du droit administratif à l'instar de Maurice Hauriou, d'Edouard Laferrière ou bien de Léon Duguit et même les « grands-pères » du droit public tels Joseph de Gérando, Toussaint Cotelle, Anselme Polycarpe Batbie, Louis-Antoine Macarel ou Emile-Victor-Masséna Foucart - sont encore fréquemment cités, et ce, tant dans la doctrine universitaire que dans celle dite « organique » du Conseil d'Etat notamment. Dans les esprits, ils seraient donc toujours un peu en vie et leur influence continuerait de nous « guider ».

N'y a-t-il dès lors pas un paradoxe à constater que, matériellement, ces hommes de la « patristique administrative » soient pour la plupart, tombés dans l'oubli et que rares soient encore les honneurs et les attentions portés à leurs dépouilles et à leurs dernières demeures ? Dans les cimetières, qui se soucie aujourd'hui de ces publicistes tutélaires ? N'est-il pas temps, en l'absence de descendants ou lorsque se sont dispersées les familles, de se préoccuper des reprises de concessions qui s'exercent non seulement à Bordeaux dans le cimetière protestant où repose Henri Barckhausen mais encore, *a priori*, à Nonac où la tombe du doyen Hauriou sera bientôt détruite si nous ne faisons rien ? Ne pourrait-on pas faire déposer des plaques en la mémoire de Vuatrin, de Macarel, de Firmin Laferrière - au cimetière du Montparnasse -, de Batbie - dans la crypte du Sacré-Coeur de Montmartre - ou encore de Foucart au Père Lachaise alors que leurs sépultures sont désormais anonymes ? Ne doit-on pas collectivement entretenir les repositoires menacés d'abandon et sur lesquels les noms de Duguit - à la Chartreuse -, de Gérando - au Père Lachaise - ou bien de Barilleau et de Ducrocq à Poitiers s'effacent ou sont à peine lisibles ? N'est-on pas solidairement soucieux de ce que même certaines tombes récentes ne sont déjà plus fleuries alors que notre reconnaissance est immense ?

Triste de ce constat, le Collectif l'Unité du Droit (unitedudroit.org) lance un appel d'universitaires (enseignants-chercheurs et étudiants) ainsi que de magistrats soucieux de sauvegarder, au-delà de l'oeuvre des pères du droit administratif, leur souvenir physique. Concrètement, il s'agit, dans le respect de la volonté des familles concernées d'oeuvrer en vue d'empêcher les reprises éventuelles de concessions des pères du droit public et que ceux-ci soient ainsi anonymement dispersés dans les ossuaires publics. Il s'agit également d'organiser un entretien ou lorsqu'elles sont disparues de déposer des plaques. Pour ce faire, mobilisons-nous et étudions les différents modes d'action(s).

Nous ne serions rien sans nos « pères ». Ne devons-nous donc pas agir en gratitude(s) ?

Contact : patristique@unitedudroit.org